

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'ACA – 20 avril 2017**

Présents : Mr. F.Atger, Mme C.Bauerschmitt, Mr. N.Blot, Mr. R.Huet,  
Mme C.Derosch, Mme K.Lucas, Mme J.Rionde, Mr. B.Bouilhol, Mr. O.Henocque, Mr. G.Morand  
Excusés : Mme S.Tarquiny, Mr. H.Calvin, Mr. J.M.Grimal,

### **Appel à projets 2017**

Le MAAF ayant annoncé qu'en 2017 seules l'organisation d'évènements de promotion des races, la participation à des salons et les formations étaient éligibles, un dossier pour un montant total de dépenses de 179 K€ a été présenté. Une subvention de 55 K€ peut être espérée du MAAF. Elle devra être complétée par des subventions F.E. et un auto-financement.

### **Finalisation du budget prévisionnel 2017**

Au 20 avril, la notification de subvention (suite à l'appel à projets 2017) n'a pas encore été reçue. Cette notification déterminera les actions subventionnables pour lesquelles des dossiers FE devront également être présentés.

Le CA examine donc le BP avec, en recettes les inscriptions « prévues » au SB et les subventions MAAF et FE « qui peuvent raisonnablement être espérées » et en dépenses, outre les frais de fonctionnement incompressibles, les actions pérennes de l'association (Championnat de France-Finale Elevage-Concours National Bon et Beau-Coupe de France -Promotion-Communication). Un solde positif de 27000 € est dégagé.

***Résolution N°1 adoptée à l'unanimité : Etant donné la situation financière prévisionnelle pour 2017, il est décidé d'annoncer qu'aucune aide directe ne serait octroyée aux naisseurs dans le cadre du PE. Si les subventions accordées par le MAAF et le FE permettaient d'escompter un excédent significatif, il est décidé de réfléchir en fin d'année sur une action PE à définir et/ou sur la reconstitution du fonds associatif.***

### **Primes « qualité » 2017**

Conformément à la résolution N°1, aucune prime « qualité » ne sera versée en 2017 dans le cadre du PE.

### **Inscription au PE des chevaux autres qu'arabes et DSA**

***Résolution n°2 adoptée à l'unanimité : Le CA confirme la résolution prise le 24 novembre 2016 qui stipule que les naisseurs des chevaux autres qu'arabes et DSA inscrits au programme d'Elevage de l'ACA à la date du 20 avril 2017 pourront bénéficier des mêmes dispositions PE que les naisseurs d'arabes et DSA (aides directes et concours d'élevage).***

***Il est également décidé de plus accepter les inscriptions des chevaux d'autres races à compter du 21 avril 2017.***

### **Concours d'Elevage 2017**

L'organisation de concours d'élevage en 2017 a été mise en cause par le CA de décembre 2016 en raison de difficultés ressenties au sein du corps des juges. Toutefois, il apparaît que les concours d'élevage sont importants pour les associations régionales dont certaines souhaitent pouvoir les organiser.

**Résolution n°3 adoptée à l'unanimité. Le CA décide que des concours d'élevage « SHF-ACA » peuvent être organisés en 2017 par les associations régionales (agrées par la SHF) qui le souhaitent et en respectant le règlement SHF (obligation d'une adhésion nationale et d'une adhésion régionale à une association agréée par la SHF).**

Les concours 2017 devront être créés sur le nouveau site [www.shf-concours.com](http://www.shf-concours.com).

Il sera porté à la connaissance des organisateurs que l'ACA **ne peut pas s'engager à prendre en charge** les frais de déplacement et logement des juges en 2017. Un financement partiel ou total pourrait être envisagé en fonction de la situation financière en fin d'année. La valorisation du bénévolat et les frais d'organisation ne seront pas possibles. Les organisateurs sont libres de fixer les prix d'engagement et seul un prélèvement de 4 € sera fait par la SHF.

Le nouveau site d'engagement est configuré pour enregistrer 2 types de concours :

- Concours « race arabe » où les pouliches de 2 et 3 ans, les mâles de 3 ans et les poulinières suitées seront primés. D'autres classes d'âge peuvent être créées à l'initiative de l'organisateur mais ne seront pas primées sur l'enveloppe SHF-MAAF.
- Concours « endurance » ouvert aux pouliches de 2 et 3 ans, mâles et hongres de 3 ans et poulinières suitées. Les mâles et hongres de 2 ans peuvent participer. D'autres classes d'âge peuvent être créées à l'initiative de l'organisateur mais ne seront pas primées sur l'enveloppe SHF-MAAF.

Les concours deviennent en 2017 des concours « **locaux qualitatifs** », il y a donc possibilité d'organiser plusieurs concours dans chaque région et le niveau régional n'existe plus.

Un cheval peut participer à plusieurs concours de même niveau mais ne sera primé qu'une seule fois.

### **Finale Nationale d'Elevage 2017**

Aucune décision n'est prise quant au lieu de l'organisation de cette Finale. Christèle Derosch fait remarquer que le CEI de Monpazier se déroule avant le concours d'Ispagnac qui ne serait donc pas qualitatif si le choix du lieu de la finale devait être Monpazier.

### **Préparation de l'AGO**

Il est convenu que l'AGO doit se tenir aussi rapidement que les délais de clôture de la comptabilité et le travail de révision du commissaire aux comptes le permettront.

Bernard Bouilhol propose de travailler sur le rapport d'activités 2016.

MNJ28 avril 2017